

Délibération n°2025-265

Election du Président

Conseil d'administration du 4 décembre 2025

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et les articles L321-37 à 40 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article L321-21 du code de l'urbanisme ;

Vu l'article 11 du décret n°2010-911 du 3 août 2010 instituant l'Etablissement public de Paris Saclay, modifié par le décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay ;

Vu le décret 2022-996 du 8 juillet 2022 relatif à l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay ;

Vu l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté TREL2319995A du 24 août 2023 et publié au JORF du 30 août 2023, portant nomination de Monsieur Martin GUESPEREAU en qualité de Directeur général de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris Saclay,

Sur le rapport de Martin GUESPEREAU, directeur général de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration procède à la désignation du président(e) du Conseil d'administration ;

Approuve l'élection en qualité de Président(e) de

Madame Valérie Pécresse



Le vice-président
Monsieur Vincent MONTRIEUX